

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du 12 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 12 février à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :**

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur POULIN Michel, Monsieur AMIOT Michel, Monsieur BEAUJEAN Marc, Monsieur GATESOUBE Gérard, Monsieur POUJADE René et Monsieur DELANOUE René.

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :**

Monsieur MARDESSON Olivier, Monsieur MEAN Jean-Bernard, Monsieur LONCHAMPT Marc et Monsieur LOMBARDI Daniel.

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :**

Monsieur PAVEAU Alain, Monsieur DOUCET Pascal, Monsieur TARQUIS Didier, Monsieur HUME André, Monsieur BOUILLON Sébastien et Monsieur CHILINSKI Jean-François.

**La Communauté de Communes des Portes de Sologne :**

Madame AZAMBOURG Patricia

**La Communauté du Romorantinais et du Monestois :**

Monsieur GILLET Jean-Luc

**Etaient excusés :** Madame GASSELIN Isabelle (C.C.S.R.), Monsieur ABRIOUX Dominique (C.C.S.R.), Monsieur ROCHUT Jean-Louis (C.C.C.S.), Madame De PELICHY Constance (C.C.P.S.), Monsieur NIEUVIARTS Hervé (C.C.P.S.), Monsieur HENRY Pierre (C.C.P.S.) et Monsieur DAVID Olivier (C.C.P.S.)

**Etait absent :** Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.)

**Assistaient à la réunion :** M<sup>me</sup> PITAULT, directrice du syndicat  
M<sup>me</sup> ROUSSEAU, chargée du traitement

Monsieur BEAUJEAN assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

## **I – Présentation du projet de centre de tri d'Orléans Métropole**

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM de Sologne a été associé depuis juin 2017 aux réflexions menées par Orléans Métropole sur les perspectives d'évolution de leurs unités de tri et de traitement des déchets.

Les contraintes de calendriers nécessitent une prise de position pour les structures susceptibles d'intégrer les projets d'Orléans et de Tours.

Aussi, Monsieur le Président a souhaité qu'une présentation des projets tant sur le tri que sur les ordures ménagères résiduelles d'Orléans Métropole soit effectuée dans les meilleurs délais.

Monsieur Thierry COUSIN, Vice-Président d'Orléans Métropole et Monsieur Thibault PAIN ont répondu favorablement à cette demande.

Monsieur COUSIN a informé les membres du comité syndical que les échéances de délégation de service public liant Orléans Métropole à l'actuel délégataire se terminent en novembre 2019.

Il rappelle la volonté gouvernementale de construction ou de développement de centres de tri à grande capacité sur les différentes régions.

Monsieur COUSIN ajoute que l'augmentation des tonnages entrants engendrera une baisse des coûts à la tonne pour l'ensemble des structures associées.

De plus, il est également mis en avant la prise en charge directe des investissements par Orléans Métropole et un partenariat participatif.

A l'issue de la présentation, plusieurs échanges ont permis de clarifier le dossier.

Le document sera transmis aux membres du comité syndical.

Monsieur le Président remercie Messieurs COUSIN et PAIN pour leur intervention.

L'ordre du jour se poursuit comme indiqué sur la convocation.

## **II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 novembre 2017**

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

**Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **III – Vote de la redevance spéciale**

Les membres du bureau réunis le 7 février ont décidé d'appliquer les résultats de la matrice Compta-coût.

Les coûts à prendre en compte sont les suivants :

- 1<sup>ère</sup> collecte : **0,0315531 €/litre**
- 2<sup>ème</sup> collecte : **0,01602 €/litre**

Par rapport à l'année précédente, la 1<sup>ère</sup> est en diminution de 4,8% et de 3,32% pour la 2<sup>ème</sup> collecte.

**Monsieur BOUILLON** s'interroge sur la pertinence de baisser les montants dans la mesure où les coûts pourraient être augmentés à l'avenir.

A titre d'exemple, l'actuelle hausse du carburant pourrait modifier les coûts.

**Monsieur BOUILLON** souhaite obtenir des précisions sur les montants appliqués entre les coûts relatifs à la 1<sup>ère</sup> collecte et à la 2<sup>ème</sup> collecte.

Il est précisé que le calcul de la 1<sup>ère</sup> collecte comprend les dépenses liées à la collecte et au traitement. Concernant la 2<sup>ème</sup> collecte, seuls les coûts de collecte sont appliqués.

Il est demandé de se prononcer sur les montants proposés par les membres du bureau :

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstention : 0

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

#### **IV – Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%**

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hormis les crédits de remboursement de la dette.

Pour 2018, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater dans la limite de 25% du budget 2017 soit pour le chapitre 21 : **90 950 €** et pour chapitre 23 : **431 490 €**.

**Après en avoir délibéré, cette décision est acceptée à l'unanimité.**

#### **V – Autorisation de lancer les marchés suivants**

##### **- Mise aux normes du quai de transfert :**

Les conclusions du contrôle administratif du quai de transfert par l'inspecteur de la DREAL ont mis en évidence un certain nombre de non conformités.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter notifié en juin 2017 nécessite d'engager des travaux de mise aux normes.

Il est précisé que ceux-ci concernent :

- La mise en place de murs coupe-feu de hauteur de 6 mètres pour le quai de transfert et de 3 mètres pour la plate-forme de déchets verts.

Ces hauteurs sont justifiées par la distance de limite de propriété.

- La création de 3 bassins de rétention
- La remise en état du bâtiment

Le montant estimé à **600 000 €** fera l'objet de crédits inscrits dans le cadre des orientations budgétaires.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations telle que le permis de construire, les marchés de travaux...

Monsieur le Président indique que la partie administrative nécessitera probablement des délais d'instruction relativement longs.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette demande à l'unanimité.**

**- Transport et traitement des ordures ménagères :**

Le marché « transport et traitement des ordures ménagères » arrivant à échéance le 30 juin 2018, une nouvelle consultation doit être lancée.

Il est rappelé que ce marché est estimé à 9 000 tonnes par an plus ou moins 1 000 tonnes.

La forme de ce marché se définit comme suit :

- Lot n° 1 : conditionnement et transport des déchets ménagers et assimilés
- Lot n° 2 : traitement des déchets ménagers et assimilés

**Initialement prévu pour 3 ans renouvelable 2 fois un an, il est décidé à l'unanimité d'établir ce marché pour un an renouvelable 3 fois un an.**

**En tout état de cause, ce marché se terminerait au maximum fin juin 2022.**

## **VI – Création d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'un poste de ripeur exerçant ponctuellement les fonctions de chauffeur est occupé depuis mai 2017 par un agent contractuel.

Il est précisé que ce poste est nécessaire au fonctionnement du syndicat et ne peut être renouvelé indéfiniment.

Il est donc proposé de créer un poste à temps complet d'agent de collecte sur un cadre d'emploi d'adjoint technique à compter du 2 mai 2018.

**Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **VII – Questions diverses**

➤ Suite à la présentation du projet d'Orléans Métropole, il est décidé à l'unanimité de se positionner pour le projet d'Orléans Métropole et d'abandonner celui de Tours.

Des courriers seront adressés aux 2 structures pour informer de la position prise ce jour.

Dans la mesure où plusieurs membres du comité syndical sont intéressés par la proposition de Monsieur COUSIN de visiter l'unité de Saran, un mail sera adressé prochainement pour recenser le nombre de participants.

➤ **Monsieur GATESOUBE** communique sur le tour du Loir-et-Cher dont l'arrivée est prévue le 12 avril à La Ferté-Imbault.

Les services étudieront la possibilité de décaler la tournée au lendemain.

Dans cette éventualité, Monsieur GATESOUBE précise que la mairie se chargera de communiquer l'information aux habitants.

➤ **Monsieur le Président** évoque l'envoi de courriers adressés à chaque commune récemment.

L'objectif de ce courrier est de ne pas oublier de prévenir le SMICTOM en cas de travaux de VRD, de création de nouveaux lotissements pouvant modifier les circuits de collecte...

A ce titre, il s'avère que des travaux vont débuter la semaine prochaine sur la commune de La Ferté-Imbault.

Il appartiendra à la commune de prendre les dispositions nécessaires pour la collecte des déchets des personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

**Les prochaines réunions sont les suivantes :**

- Membres du bureau et commission des finances : le 1<sup>er</sup> mars et le 26 mars
- Comités syndicaux : le 5 mars et le 29 mars